



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 22 janvier 2018**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 22 janvier 2018 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

MM. Gabriel Michaud, vice-président
Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Rapports SIMO pour les mois de novembre et décembre 2017
- Transfert budgétaire 2017-42

RÉSOL. : 01-01-2018 (Ouverture)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 02-01-2018 (Lecture et adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2017;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2017;
6. Autorisation des dépenses incompressibles 2018;
7. Adoption règlement 119-2– Règlement amendant le règlement de régie interne 119 quant au calendrier des assemblées et abrogeant le règlement 119-1;
8. Adoption du calendrier des assemblées régulières;
9. Adoption du calendrier des assemblées pour l'année 2018 de la RAETM;
10. Autorisation d'indexation de la rémunération pour la secrétaire-trésorière;
11. Autorisation de rémunération de l'assistante secrétaire-trésorière;
12. Avis de motion règlement 104-5 – Règlement modifiant le règlement établissant la rémunération du président et des autres membres du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche;
13. Affaires nouvelles;
14. Correspondances :
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 03-01-2018 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2017 soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 04-01-2018 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration aux montants respectifs de 364,50 \$ et de 47 405,71 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante soient approuvées.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOL. : 05-01-2018 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2017 au montant de 58 494,05 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 06-01-2018 (Autorisation des dépenses incompressibles 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche autorise pour l'année 2018, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Masse salariale	49 100 \$
Contribution de l'employeur	9 600 \$
Service de la dette	1 795 300 \$
Électricité	571 000 \$
Téléphonie	9 700 \$
Remboursement fonds de roulement	15 400 \$
Affectation réserve – Règlement 105-2	300 000 \$
TOTAL	2 750 100 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-01 émis par la secrétaire-trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 07-01-2018 (Adoption règlement 119-2 – Règlement amendant le règlement de régie interne 119 quant au calendrier des assemblées et abrogeant le règlement 119-1)

ATTENDU l'avis de motion donné par monsieur Eugène Jolicoeur à l'assemblée régulière du 14 décembre 2017 par la résolution 144-12-2017;

Amendée par la
résolution E2025-01-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE le projet de règlement 119-2 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le règlement numéro 119-2 amendant le règlement de régie interne 119 et abrogeant le règlement 119-1 quant au calendrier des assemblées, soit adopté.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 08-01-2018 (Adoption du calendrier des assemblées régulières)

CONSIDÉRANT l'article 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que l'article 3 du Règlement numéro 119-2;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche détermine que les assemblées régulières du conseil d'administration de la Régie ont lieu le quatrième (4^e) lundi de chaque mois, à 15h00.

Si la date de l'assemblée coïncide avec un jour férié, l'assemblée est reportée au lendemain.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 09-01-2018 (Adoption du calendrier des assemblées pour l'année 2018 de la RAETM)

ATTENDU la résolution 08-01-2018 établissant les dates d'assemblées régulières du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration adopte le calendrier 2018 des séances régulières de la RAETM devant se tenir à 15h00, à l'exception du 22 octobre à 10h30 et du 13 décembre à 10h30;

QUE la séance régulière du 26 février soit devancée au 19 février;

QUE la séance régulière du 24 décembre soit devancée au 13 décembre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Date

Lundi le 19 février
Lundi le 26 mars
Lundi le 23 avril
Lundi le 28 mai
Mardi le 26 juin
Lundi le 23 juillet
Lundi le 27 août
Lundi le 24 septembre
Lundi le 22 octobre
Lundi le 26 novembre
Jeudi le 13 décembre

Toutes ces séances se tiendront au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins situé au 4445 côte de Terrebonne, Terrebonne.

QU'un avis soit publié à cet effet.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 10-01-2018 (Autorisation d'indexation de la rémunération pour la secrétaire-trésorière)

ATTENDU la résolution 16-119 adoptée à la séance régulière du 28 novembre 2016 nommant Mme Chantal Marceau à titre de secrétaire-trésorière et fixant sa rémunération à vingt-quatre mille dollars (24 000\$) par année;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE la rémunération de la secrétaire-trésorière soit indexée au 1^{er} janvier 2018 de deux et demi pourcent (2.5%), soit le taux d'indexation prévu par le Protocole d'entente entre la ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la ville de Terrebonne pour 2018.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 11-01-2018 (Autorisation de rémunération de l'assistante secrétaire-trésorière)

ATTENDU la nomination de madame Christiane Lambert à titre d'assistante secrétaire-trésorière de la RAETM à compter du 1^{er} janvier 2017 par la résolution 16-120 adoptée lors de la séance régulière du 28 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la rémunération de l'assistante secrétaire-trésorière soit fixée à six mille dollars (6 000 \$) par année à compter du 1^{er} janvier 2018, le tout tel que prévu au budget 2018.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

RÉSOL. : 12-01-2018 (Avis de motion règlement 104-5 – Règlement modifiant le règlement établissant la rémunération du président et des autres membres du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne - Mascouche)

Madame Nathalie Ricard donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine séance régulière ou spéciale, le règlement 104-5 modifiant le règlement établissant la rémunération du président et des autres membres de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche.

Copie du projet de règlement 104-5 est remise aux membres du conseil.


ADOPTÉ

RÉSOL. : 13-01-2018 (Levée de la séance)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière